

UNDT/2021/006, Silva

Décisions du TANU ou du TCNU

Même si le cadre juridique pertinent ne fournit aucune indication sur la procédure à suivre pour une décision de transfert, le principe général de bonne foi et de transactions équitables dicte un membre du personnel - et au minimum - être consulté sur un tel transfert avant la finale La décision est prise et privilégiée d'une véritable occasion d'y commenter - en une question de bonne foi et de transactions équitables, une décision administrative qui modifie considérablement les termes et conditions de l'emploi d'un membre du personnel doit être informé de cette personne dans une Décision écrite - Il est banal de la loi que l'administration doit fournir une raison (ou des raisons) pour une décision administrative qui est contestée par un membre du personnel et que la ou les raisons doivent être appropriées, être fondées sur des faits corrects et ne pas diriger à un résultat déraisonnable - il n'est nulle part stipulé dans le cadre juridique pertinent régissant l'emploi du demandeur auprès du Secrétariat des Nations Unies qu'un ancien non Eprésentatif ne peut pas assumer ou reprendre un poste auprès de l'AAS, ou, d'ailleurs, avec toute autre entité spécifique des Nations Unies - une enquête disciplinaire pourrait concerter des questions aussi sérieuses que cela inhiberait raisonnablement un membre du personnel potentiellement impliqué de travailler de travail Dans les AAS, ou une entité similaire, gérant des questions liées au système de justice interne, au moins jusqu'à ce que l'affaire soit (éventuellement) décidée en sa faveur - une décision de transfert ne concerne pas la nomination, la promotion et / ou la résiliation.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de transférer le demandeur de la section administrative et d'appel («AAS») dans la Division du droit administratif à la Division mondiale de la stratégie et des politiques («GSPD»)

Principe(s) Juridique(s)

Le tribunal conteste à le pouvoir inhérent à individualiser et à définir la décision administrative contestée par une partie et à identifier le ou les sujets de contrôle judiciaire, et peut examiner la demande dans son ensemble, y compris les réparations ou les recours demandés par le membre du personnel, dans déterminer les décisions contestées ou contestées à examiner. L'administration jouit d'une large discréction dans la gestion du personnel, y compris la réaffectation ou le transfert, mais «une telle discréction n'est pas sans entraves et le principe de bonne foi et de transactions équitables s'applique toujours. Cela signifie qu'une décision de réaffectation doit être correctement motivée, et non entachée par un motif inapproprié, ou pris en violation des procédures obligatoires, et une telle décision peut être contestée si elle est jugée arbitraire ou capricieuse, motivée par des préjugés ou des facteurs étrangers, ou a été imparfait par l'irrégularité procédurale ou l'erreur de droit. Une décision administrative peut être contestée au motif que l'administration n'a pas agi de manière équitable, avec justice ou de manière transparente, et que le membre du personnel a le fardeau de prouver que de tels facteurs ont joué un rôle dans la décision administrative. Lors de la jugement de la validité de l'exercice du pouvoir discrétionnaire par l'administration dans les questions administratives, le tribunal des litiges détermine si la décision est légale, rationnelle, correcte de manière procédurale et proportionnée, et que le juge de première instance peut déterminer si les questions pertinentes ont été ignorées et non pertinentes considérées, et examiner également si la décision est absurde ou perverse. Ce n'est pas le rôle du Tribunal des différends pour considérer l'exactitude du choix fait par l'administration parmi les diverses cours d'action qui s'y est ouverte [n'est pas non plus le rôle du tribunal des différends pour remplacer sa propre décision à celle de l'administration parce que parce que Lorsque le Tribunal des litiges (et le Tribunal d'appel) procède à un examen judiciaire, il ne s'engage pas dans un examen fondé sur le mérite.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

L'annulation de la décision administrative contestée est attribuée de 3 000 USD en indemnité en vertu de l'art. 10.5 du statut du tribunal des litiges

Applicants/Appellants

Silva

Entité

BGRH

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2019/072

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

2 Fév 2021

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Mesure ou sanction disciplinaire

Enquêtes

Réaffectation ou transfert

Droit Applicable

Règlement du personnel

- Article 1.2(c)

Chartre des Nations Unies

- Article 101.1

TCNU Règlement de procédure

- Article 10.5(b)